

# + L'organisation d'accueil et le tuteur de P.F.M.P.

## Fiche 1

### Références réglementaires :

Modalités des P.F.M.P. : loi du 11 juillet 2014, décret 27 novembre 2014

Statut des enseignants de LP : décret du 20 août 2014

## Rôle des acteurs

### L'organisation d'accueil et le tuteur doivent :

#### En amont

- veiller à s'informer sur les objectifs de formation de l'élève auprès du professeur-référent ;
- définir conjointement avec le professeur-référent les activités confiées au stagiaire en fonction des compétences à acquérir ;
- indiquer sur la convention : Lieu(x), horaires de travail, avantages offerts par l'organisme d'accueil, ainsi que, le cas échéant, le montant de la gratification versée au stagiaire ;
- signer la convention ;
- transmettre la convention au centre de formation ;
- assister, le cas échéant, aux réunions organisées par l'établissement de formation ;
- s'engager à accepter la visite préalable de l'élève ou de l'étudiant avant le début de sa période de formation en milieu professionnel.

#### Durant la PFMP

- accueillir le stagiaire en lui présentant l'organisation, le personnel, le règlement intérieur et les missions confiées ;
- s'assurer que :
  - les activités confiées au stagiaire correspondent aux objectifs de formation préalablement négociés ;
  - l'élève puisse récupérer tous les éléments nécessaires à l'évaluation de son stage (évaluation formative et certificative) ;
- s'engager à recevoir le professeur-référent ou un membre de l'équipe pédagogique pour réaliser conjointement un bilan voire une évaluation de la période de formation ;
- alerter l'établissement de formation en cas de non-respect par le stagiaire de la convention ou du règlement intérieur de l'organisme d'accueil ;
- être à l'écoute du jeune et réagir à toute information donnée par l'élève sur le déroulement de son stage.

#### En aval

- donner la possibilité au jeune de récupérer tous les éléments nécessaires à l'évaluation de son stage (évaluation formative et certificative) ;
- délivrer une attestation de stage mentionnant la durée effective totale de la PFMP et le montant total de la gratification versée au stagiaire, le cas échéant.



# L'organisation d'accueil et le tuteur de P.F.M.P.

## Fiche 1

### Cadres d'interventions

#### En amont

**Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé ou/et des enseignements disciplinaires, le tuteur peut :**

- intervenir dans les établissements de formation pour présenter les différents métiers ;
- organiser en concertation avec l'équipe pédagogique des visites de son organisation.

#### Durant la PFMP

**Dans le cadre de l'organisation, le tuteur doit s'assurer que :**

- les activités confiées au stagiaire soient conformes aux objectifs négociés ;
- les informations nécessaires à l'évaluation soient diffusées aux différents acteurs (élève et professeur-référent).

#### En aval

**Dans le cadre de l'organisation ou de l'établissement de formation /**

Le tuteur doit évaluer les stagiaires avec les enseignants, conformément aux documents mis à leur disposition.

#### Documents utilisés

**Dans le cadre de la réglementation, l'organisation d'accueil et le tuteur doivent :**

- renseigner et signer la convention ;
- prendre connaissance et compléter le livret de stage.

**Liste des documents :**

- convention de stage et les annexes pédagogique et financière ;
- livret de stage :
  - grilles d'évaluation formatives et/ou certificatives ;
  - attestation de stage...